

La CAT continue d'offrir des services à la satisfaction des victimes d'accidents du travail

Charlottetown, le 12 mai 2025 – La Commission des accidents du travail (CAT) est heureuse d'annoncer que les travailleuses et travailleurs blessés ont signalé leur plus haut taux de satisfaction globale concernant leur expérience avec la CAT depuis le lancement du sondage auprès de la clientèle il y a plus de 20 ans.

La satisfaction globale des victimes d'accidents du travail à l'égard de la CAT s'élève maintenant à 76 %. Ce sommet historique représente une augmentation de 12 % entre 2002 et 2024. En outre, 94 % des personnes sondées disent avoir été traitées avec respect par les membres de l'équipe de la CAT, et 87 % ont affirmé avoir reçu les services dont elles avaient besoin en temps opportun.

Par souci d'établir un processus de suivi robuste, on a créé un indice combinant les indicateurs clés des services qu'offre la CAT aux travailleuses et travailleurs blessés. En 2024, l'indice mesurant la satisfaction des victimes d'accidents du travail par rapport aux services de la CAT atteignait 79,3 %, le plus haut chiffre jamais enregistré. Plus précisément, l'indice tient compte de la satisfaction de la clientèle à l'égard de l'expérience globale avec la CAT, ainsi que des trois autres principaux facteurs de satisfaction globale. Ces trois facteurs sont : la mesure dans laquelle les travailleuses et travailleurs blessés estiment qu'ils sont traités équitablement par la CAT, leur participation au processus décisionnel concernant leur demande et la capacité perçue des membres de l'équipe de la CAT à répondre aux questions des travailleuses et travailleurs blessés.

« Une partie importante du rôle de surveillance du conseil d'administration et de notre processus d'amélioration continue est d'assurer une communication indépendante et régulière avec notre clientèle, a affirmé Jim MacPhee, président de la Commission des accidents du travail. Nous nous appuyerons sur les résultats du sondage de 2024 auprès des travailleuses et travailleurs blessés pour mieux cerner nos efforts et continuer d'améliorer nos programmes et services. »

« Nous sommes très heureux de constater que les travailleuses et travailleurs blessés semblent être de plus en plus satisfaits de nos services, et ce, de leur première communication avec la CAT à la cordialité et la rapidité du service, d'ajouter Dan Campbell, directeur général de la Commission des accidents du travail. Notre organisation poursuit sa mission, soit de jouer un rôle de chef de file pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure. Comme en témoignent les résultats du sondage, les membres de notre équipe tiennent cette mission – et leurs clients – à cœur. »

La CAT sonde ses deux principaux groupes de clients, soit les travailleuses et travailleurs blessés et les employeurs, tous les deux ans. En novembre 2024, on a retenu les services de Narrative Research pour faire enquête auprès de 416 victimes d'accidents du travail. La clientèle reçoit un sondage depuis maintenant plus de 20 ans, ce qui permet à la CAT de s'appuyer sur d'importantes données de comparaison.

Les résultats du sondage et un rapport sommaire sont accessibles sur le site Web de la CAT au www.wcb.pe.ca/Information/Surveys.

La CAT est au service de plus de 6 790 employeurs et de plus de 92 300 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.